

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 23 mai 2024

Date et heure de la séance : 29 mai 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 7

Absents : 0

Présents : Mmes Nastascia ACCOT et Jacqueline BOLIS – M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL, Jacques DUBOISSET, Florian CATINOT, Thibaut FABRY et Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN et Adrienne LIBIOUL - M. Pierre MESURE – Mmes Christel MARCHENAY et Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS et Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE – Mme Margaux FOURTIN procuration à Jean-François RAZAVET – M. José MAGALHAES procuration à Sylvie PARIS - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Christel MARCHENAY – M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/05/29/011

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) entre la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme (CAF) et les communes de LE CENDRE/COURNON D'AUVERGNE.

Adrienne LIBIOUL rappelle à l'assemblée qu'une délibération n°22/07/06/011 a été prise lors de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2022 afin de signer la Convention Territoriale Globale (C.T.G) qui reprend en un document unique, les divers engagements de la CAF et des collectivités partenaires : Le Cendre et Cournon-d'Auvergne.

Aujourd'hui, il est proposé d'annuler et de remplacer l'annexe 2 de la C.T.G. En effet, cette dernière a pour objet la « Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale » qui peuvent prétendre au financement dans le cadre des bonus territoire.

Des évolutions au sein de la commune de Cournon nécessitent une mise à jour de ce document. L'annexe n°2 ainsi modifiée fait apparaître le développement d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à compter de 2024.

Madame LIBIOUL propose aujourd'hui au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la Convention Territoriale Globale ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou l'adjointe aux affaires scolaires et à la politique jeunesse à signer tout avenant concernant la CTG jusqu'à son échéance du 31/12/2025.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



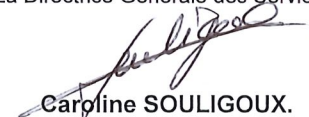
Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.